

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉVENEMENT « 50 jours du client spadois »

Le présent Règlement édicte les conditions particulières, ainsi que les modalités pratiques spécifiques applicables à l'événement « concours des commerçants spadois ».

La participation au présent concours présuppose la prise de connaissance ainsi que l'acceptation complète et sans réserve du présent Règlement particulier. Toute revendication ou contestation postérieure à la participation du joueur sur les éléments de ceux-ci ne seront pas acceptées.

A. Nom de l'événement :

50 jours du client spadois (ci-après le « Concours »).

B. Organisateur :

L'association des commerçants Spa ASBL (ci-après l' « ACS »)

C. Durée du Concours :

Du 17/08/2024 au 05/10/2024, la finale du concours prendra place au sein du Casino de Spa et prendra fin lors d'une soirée de clôture le 05/10/2024.

D. Lieu du Concours :

L'événement prendra place dans tous les commerces participants pour la période de qualification avec une soirée finale organisée au sein du Casino de Spa, établissement de Classe I et membre de l'ACS. Les commerces sont définis comme participants s'ils font légalement partie de l'ACS et qu'ils ont consentis verbalement à participer au Concours.

E. Limites territoriales :

Ville de Spa

F. Conditions de participations :

- Remplir les conditions d'accès légales à un établissement de classe I en Belgique ;
- Présence obligatoire du participant au sein du Casino lors des tirages au sort le jour de la finale ;
- Bulletin de participation à compléter de façon correcte et complète par le participant (données personnelles, informations demandées, ...) ;
- Posséder un ou plusieurs tickets de qualification
- Ne pas être suspecter de fraude lors de la participation au Concours

G. Déroulement du Concours :

La participation à l'événement implique une présence obligatoire du participant au sein du Casino de Spa le jour de la soirée de clôture (05/10/2024). Pour ledit Concours, le client recevra une carte de participation à l'accueil de l'un des établissements participant au concours dès son premier achat à partir de 17/08/2024. Cette carte de participation permettra aux clients de collecter des timbres de qualifications durant la période de qualification (17/08/2024 au 05/10/2024).

Chacun des commerces participants distribuera un timbre lors de chaque achat dans son commerce. Le commerçant attachera la souche TVA/ticket de caisse obligatoirement à la carte de participation. En effet, un client ayant trop de timbres par rapport au nombre de souches

TVA/tickets de caisse reçu sera considéré comme frauduleux et sera éliminé du Concours. Dans le cas spécifique du Casino de Spa qui distribue des timbres lors d'une entrée dans le Casino, ceux-ci devront attacher de ticket d'entrée reçu à la borne d'accueil à la carte de participation.

Les coordonnées du client devront être indiquées clairement et lisiblement sur la carte de participation à l'endroit indiqué. Le participant accepte que ses données soient utilisées à des fins marketing.

Le participant pourra obtenir plusieurs cartes de participation s'il remplit ses cartes de participation. Le Casino de Spa décline toute responsabilité en cas de perte de la carte de participation.

Aucun commerçant ne pourra participer pour lui-même au Concours (ni un membre de sa famille au premier degré), il en est de même pour les membres du personnel.

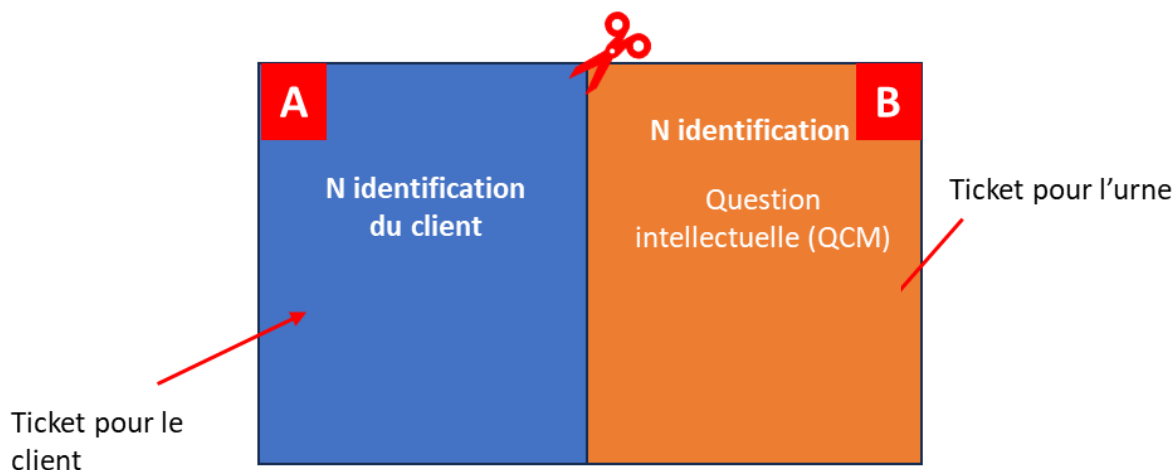
Toute suspicion de fraude engendrera l'élimination direct du participant. Le président de l'ACS sera juge de la situation et prendra la décision de l'élimination si besoin.

1. Soirée finale

Date : 05/10/2024

Lors de la soirée finale, les joueurs ayant validé et cumulé leurs timbres sur la carte de participation se verront remettre, sur présentation de celle-ci, le nombre de tickets de participation correspondants au nombre de timbres reçus durant la période de qualification. Un timbre = Un ticket de participation.

Les tickets de participation finaux se présenteront sous la forme suivante :



Dans le but de mobiliser et les compétences et aptitudes intellectuelles/physiques des participants, chacun d'entre eux devra répondre à une question de culture générale qui se présentera sous la forme d'un QCM. Pour le Concours, la question sera :

Combien d'habitants compte la Ville de Spa en 2024 ?

- Entre 8 000 et 11 000
- Entre 20 000 et 30 000
- Entre 45 000 et 50 000

En cas de bonne réponse du participant sera éligible pour le Concours. Le client, après avoir répondu à la question, déposera son/ses ticket(s) dans l'urne général.

Les tirages auront lieu dans un ordre indéterminé et à partir de 19h00.

2. Liste des gains

Casino : 2 x 5000€ en cash

Shop'in Spa : 1000€ en chèques cadeaux

Luxury Spa :

- 1 x bon 2500€ location ville royale Luxury Spa
- 3 x bon pour location de notre espace barbecue à la Geronstere
- 3 x bon de 50€ pour la Geronstere
- 3 x un mois gratuit à Gymtonic (valeur 3 x 199 euros)
- 1 x bon 50€ Francoff
- 1 x bon 50€ Bobeline
- 1x bon 50€ Palmares
- 1 x bon 50€ Tonnelet
- 1x bon 50€ Taxi Luxury

Lola Coquelicot : Bon de 500 euros

L'Or du Temps : Une montre d'une valeur de 400 - 500 euros

Peau d'Âne : Un sac Longchamp d'une valeur de 100 euros

Savonnerie de Spa x BOTEYE x Boutique des Createurs x DEMAIN : 4 pass 4 jours pour les Francofolies de Spa 2025

Nouvelle Vague : un bon de 100 euros à dépenser à Nouvelle Vague

Au Château des Sens : 2 bons cadeaux de 20 euros

Nelson : une box surprise d'articles du magasin d'une valeur d'environ 500€.

Le Vinologue : un appareil grill - raclette

Le Coin du Bois : JEU EN BOIS - une cuisine avec accessoires d'une valeur de 249,95 € de la marque Tender Leaf.

Fée Clochette : A déterminer

Regain : un bon d'achat chez Regain d'une valeur de 200€ pour ce concours, valable jusqu'au 24/12/2024

Choisy : un foulard de la marque Inoui-Editions (63% Coton 37% Soie, 100 x 190 cm.) d'une valeur de 175 €.

Maison Blaise :

Le Chalet Suisse x Les Refuges du Chalet : un bon pour un repas et une nuitée, encore à définir concrètement

Comptoir du Linge : Encore à définir

La liste des lots n'est pas exhaustive et peut être revue par l'organisateur à tout moment.

3. Attribution des prix

Les prix seront attribués au(x) gagnant(s) et retirés directement sur le lieu de la finale. Les lots ne peuvent être ni repris, ni échangés. La présence du gagnant est obligatoire pour remporter un lot.